

Conditions Générales d'Achat de la société RECOMMERCE Solutions applicables au programme Trade-In Samsung

Article 1 :

Définitions Les termes et expressions, ci-dessous définis, utilisés dans les présentes conditions générales d'achat avec une majuscule ont le sens indiqué ci-dessous et lesdits termes et expressions ci-dessous définis au singulier peuvent désigner leurs pluriels et vice versa :

« CGA » : désigne les présentes conditions générales d'achat.

« Clients » : désigne les consommateurs, personnes physiques majeures et capables ou les représentants légaux de personnes mineures et/ou incapables, clients de SAMSUNG, détenant un Mobile et achetant le nouveau smartphone Samsung dans les conditions précisées à l'article 4.1.

« Conformité » désigne une conformité entre la déclaration d'un Client concernant son Mobile (notamment le type de Mobile et son Etat) et l'Expertise effectuée par RECOMMERCE SOLUTIONS sur ledit Mobile.

« Demande » : désigne le moment où le Client formalise sa demande de vente de son Mobile à la Société aux conditions fixées par la Société sur le Site de Reprise.

« Etat » désigne un Mobile déclaré par le Client ou expertisé par RECOMMERCE SOLUTIONS comme étant en Bon Etat, Etat Correct, Abimé, Ecran du mobile non fonctionnel ou Mobile ne s'allumant pas.

« Expertise » : désigne l'ensemble des tests et contrôles effectués par RECOMMERCE SOLUTIONS, ou ses sous-traitants pour RECOMMERCE SOLUTIONS, sur les Mobiles reçus de la part des Clients, afin de contrôler l'exactitude des déclarations faites par le Client et de déterminer l'Etat du Mobile et la Valeur Finale. « Mobile(s) » désigne un ou plusieurs des smartphones repris, de quelque marque et modèle que ce soit.

« Non-Conformité » désigne une non-conformité constatée entre la déclaration d'un Client concernant son Mobile (notamment le type de Mobile et son Etat) et l'Expertise effectuée sur ledit Mobile par RECOMMERCE SOLUTIONS, ou ses sous-traitants pour RECOMMERCE SOLUTIONS.

« Service » désigne le service de rachat de Mobiles proposé aux Clients par RECOMMERCE SOLUTIONS sur le Site de Reprise.

« Site de Reprise » désigne le site internet développé, hébergé et maintenu par RECOMMERCE SOLUTIONS, pour le compte de SAMSUNG et mis à disposition des Clients afin de permettre aux Clients d'utiliser le Service et de céder leurs Mobiles à RECOMMERCE SOLUTIONS. Le Site de Reprise est disponible à l'adresse URL suivante : www.samsung-reprisemobile.recommerce.com .

« Société » : désigne la société RECOMMERCE SOLUTIONS, Société Anonyme au capital de 174 140,55 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 513 969 402 R.C.S. Créteil, dont le siège social est situé au 54, Avenue Lénine, 94250, GENTILLY. La société est joignable par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@recommerce.com.

« Valeur(s) Finale(s) » désigne la valeur d'un Mobile, estimée par RECOMMERCE SOLUTIONS suite à l'Expertise. Pour un Mobile donné, la Valeur Finale correspond à la Valeur de Reprise Estimée en cas de Conformité. Seule la Valeur Finale est engageante pour RECOMMERCE SOLUTIONS.

« Valeur(s) de Reprise Estimée(s) » désigne la valeur d'un Mobile, estimée par RECOMMERCE SOLUTIONS sur le Site de Reprise, en fonction des déclarations du Client concernant le Mobile qu'il souhaite céder à RECOMMERCE SOLUTIONS (notamment le type et l'Etat du Mobile). La Valeur de Reprise Estimée n'est engageante pour RECOMMERCE SOLUTIONS que sous réserve de la Conformité du Mobile. Pour être engageante pour RECOMMERCE SOLUTIONS, la Valeur de Reprise Estimée doit être égale à la Valeur Finale.

« Validation de l'Acte de Reprise » désigne le moment où un Mobile a fait l'objet de l'Expertise et que la Valeur de Reprise Estimée est validée par RECOMMERCE SOLUTIONS ou, le cas échéant, que la Valeur Finale est acceptée par le Client.

« Versement » : désigne la somme versée par la Société au Client en contrepartie de la cession de propriété du Mobile par le Client à la Société et correspondant à la Valeur Finale..

Article 2 – Acceptation

La Demande entraîne sans réserve l'acceptation des CGA par le Client. Il est expressément convenu entre les parties que le Client ne peut céder à la Société, via le Service, que des Mobiles débloqués ou bloqués sur un opérateur téléphonique français, c'est-à-dire des Mobiles capables d'émettre ou de recevoir un appel avec la carte SIM d'un des opérateurs français de téléphonie.

Dans le cas où un Client utiliserait le Service pour la reprise d'un Mobile bloqué sur un opérateur autre qu'un opérateur français de téléphonie mobile, la Société ne pourra le reprendre et procédera au renvoi dudit Mobile au Client et aux frais de ce dernier.

Le Client reconnaît expressément que dans un tel cas il ne pourra prétendre au rachat de son Mobile.

En acceptant les CGA, le Client garantit être propriétaire du Produit.

Article 3 – Objet et Champ d'application

Les CGA ont pour objet de définir les conditions d'utilisation du Service assuré par la Société et proposé sur le Site de Reprise pendant la période de validité du Service.

Le Service est uniquement proposé en France Métropolitaine.

Article 4 : Description du Service

4.1 Les Clients ayant acheté un Samsung Galaxy J3 2017, J5 2017, J6, J6+, A6, A6+, A7, A8, A9, S7, S8, S8+, S9, S9+, Note8 ou Note9 auprès des distributeurs de produits de la marque Samsung ou sur le site marchand de Samsung accèdent au Service sur le Site de Reprise qui leur permet de céder leur Mobile à RECOMMERCE SOLUTIONS.

Les Clients déclarent l'Etat du Mobile qu'ils souhaitent vendre à RECOMMERCE SOLUTIONS sur le Site de Reprise.

RECOMMERCE SOLUTIONS soumet au Client un questionnaire qui lui permet de définir l'Etat de son Mobile afin d'obtenir une Valeur de Reprise Estimée.

RECOMMERCE SOLUTIONS s'engage à racheter le Mobile du Client à la Valeur de reprise Estimée sous réserve de Conformité.

4.2 Les Etats des Mobiles sont définis comme suit :

1. Bon Etat :

- l'aspect extérieur du mobile est bon : le Mobile présente un état comme neuf avec de légères traces d'utilisation (2 micro-rayures maximum), aucun impact, aucune rayure visible, aucun élément manquant (batterie, cache batterie, stylet...)
- le mobile s'allume : il s'allume et s'éteint normalement lorsqu'il est déconnecté de son chargeur ; allumé, il affiche le message d'insertion, de carte SIM, code PIN ou l'écran d'accueil ; l'écran d'accueil n'est pas bloqué par le code de sécurité
- les boutons/l'écran du mobile sont fonctionnels : l'écran s'allume correctement, aucun défaut d'affichage (pixels manquants, taches noires apparentes, rétro-éclairage défectueux), le tactile fonctionne correctement et toutes les parties réagissent au toucher, tous les boutons fonctionnent correctement et sont activables (ON/OFF, vibreur, home, volume et toutes les touches du clavier)

2. Etat Correct :

- l'aspect extérieur du mobile est correct : rayure(s) et/ou impact(s) superficiels, peinture écaillée et ou inscription(s) effacée(s) (ex : logo), un ou plusieurs éléments sont manquants (batterie, cache batterie, stylet...)
- le mobile s'allume
- les boutons/l'écran du mobile sont fonctionnels

3. Abimé

- l'aspect extérieur du mobile est abimé : rayure(s) et/ou impact(s) prononcé(s), Fissure(s)/fente(s) apparentes sur le Mobile, face avant et/ou arrière déboîtée(s), Mobile tordu, optique fissurée, élément non amovible manquant (bouton, grille haut-parleur, vitre optique, chariot SIM, au moins deux vis...), trace de liquide, brûlures et/ou humidité, pièce Apple non d'origine (concerne les iPhones uniquement)
- le mobile s'allume
- les boutons/l'écran du mobile sont fonctionnels

4. Ecran du mobile non fonctionnel

- l'aspect extérieur du mobile est bon, correct ou abimé
- le mobile s'allume
- les boutons/l'écran du mobile ne sont pas fonctionnels : l'écran est cassé, une ou plusieurs parties de l'écran ne réagissent pas au toucher, l'écran présente des défauts d'affichage (pixels manquants, tâches noires apparentes, rétro-éclairage défectueux), un ou plusieurs boutons ne fonctionnent pas ou sont manquants (ON/OFF, Vibreur, Home, Clavier, Volume...)

5. Mobile ne s'allumant pas

- l'aspect extérieur du mobile est bon, correct, ou abimé

- le mobile ne s'allume pas : le Mobile ne s'allume pas ; allumé, le Mobile reste figé sur l'écran de démarrage et/ou n'affiche pas le message d'insertion de carte SIM, code PIN ou l'écran d'accueil ; l'écran est verrouillé par un code de sécurité

4.3 A réception du Mobile, RECOMMERCE SOLUTIONS réalise, ou fait réaliser par ses-sous-traitants, une Expertise.

Suite à l'Expertise :

- En cas de Conformité, RECOMMERCE SOLUTIONS procède à la Validation de l'Acte de Reprise et rachète le Mobile au Client à la Valeur de Reprise Estimée, présente sur le bon de cession ;
- En cas de Non-Conformité, la proposition d'achat du Mobile à la Valeur de Reprise Estimée, reprise sur le bon de cession, est déclarée nulle. Dans ce cas une Valeur Finale, pour le rachat dudit Mobile, est proposée par RECOMMERCE SOLUTIONS au Client qui dispose alors d'un délai de 7 jours calendaires pour accepter ou refuser la cession de son Mobile à la Valeur Finale :
 - En cas d'acceptation de la Valeur Finale par le Client dans le délai de 7 jours susvisé, RECOMMERCE SOLUTIONS procède à la Validation de l'Acte de Reprise et le rachat du Mobile au Client par RECOMMERCE SOLUTIONS à la Valeur Finale est définitif ;
 - En cas de non acceptation de la Valeur Finale par le Client dans le délai de 7 jours susvisé, RECOMMERCE SOLUTIONS procède au renvoi du Mobile au Client aux frais de ce dernier.

4.4 Valeur de Reprise Estimée

Il est précisé en tant que de besoin que l'estimation de la Valeur de Reprise Estimée des Mobiles indiquée sur le Site au moment de la Demande, est valable pendant une période de quinze (15) jours calendaires à compter de la date de la Demande.

Article 5 : Modalités du Versement

Le Client reçoit le montant du Versement en une seule opération bancaire, par chèque ou par virement bancaire selon ce qu'il a indiqué sur le Site de Reprise, dans les délais et conditions ci-dessous détaillés.

Le Client reçoit le Versement :

- Par virement bancaire : Le Client devra alors saisir lors de sa Demande son relevé d'identité bancaire. Ce mode de paiement est proposé gratuitement et sera effectué au profit du Client dans les SOIXANTE DOUZE (72) heures ouvrées à compter de la Validation de l'Acte de Reprise,

ou :

- Par chèque : Le chèque sera envoyé au Client dans les SOIXANTE DOUZE (72) heures ouvrées à compter de la Validation de l'Acte de Reprise.

➤ **Il est précisé que les Mobiles déclarés volés et les contrefaçons ne seront en aucun cas payés au Client et la Société se réserve le droit de les transmettre auprès des services de répression**

compétents pour enquête, sans pour autant que le Client puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité à ce titre.

Article 6 : Expédition du Mobile

6.1 Données personnelles enregistrées dans le Mobile

La Société recommande aux Clients de supprimer toutes données personnelles présentes dans les Mobiles (de manière non-limitative : contacts, emails, SMS, photos, jeux, musique ou autres données). La Société n'est pas responsable de l'utilisation des données qui aurait lieu après l'envoi et avant réception du Mobile par la Société.

La Société effectue un effacement « hard reset » des données du Mobile lors de son Expertise et ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit vis à vis du Client sur la perte de données personnelles.

6.2 Cartes SIM et cartes mémoires

Le Client s'engage à retirer les cartes SIM et cartes mémoires de son Mobile avant son expédition. Toutes les cartes SIM et cartes mémoires adressées à la Société sont non-remboursables et seront systématiquement détruites. Le Client est entièrement responsable de l'annulation de tout contrat ou abonnement lié au Mobile. La Société ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'une communication effectuée depuis le Mobile du Client à compter de son expédition et avant sa réception par la Société.

6.3 Bon de cession de propriété

Le Client doit dûment remplir le bon de cession de propriété du Mobile et le joindre à l'envoi du Mobile, sous peine de bloquer la reprise et de modifier la valeur de reprise du Mobile. En cas d'absence du bon de cession dûment rempli par le Client, lors de la réception du Mobile par la Société, la Société entrera en contact avec le Client pour tenter d'y remédier.

Article 7: Transfert de propriété.

La propriété du Mobile est transférée selon les règles de l'article 1583 du code civil qui précise qu'il y a transfert de propriété à partir du moment où la Société et le Client s'accordent sur la chose et sur le prix. En d'autres termes, le transfert de propriété du Produit du Client à la Société se fera au moment de la Validation de l'Acte de Reprise.

Article 8 : Transfert des Risques

8.1 L'envoi du Mobile à la Société par le Client

Pour l'envoi du Mobile à la Société par le Client, le Mobile voyage aux risques et périls du Client. Le transfert des risques, notamment les risques de perte, de vol et de détérioration du Mobile, s'opère à compter de la réception du Mobile par la Société.

8.2 Le renvoi du Mobile au Client par la Société

Dans le cas où la Valeur Finale d'un Mobile ne correspond pas à la Valeur de Reprise Estimée (notamment en cas d'écart de diagnostic avec l'Expertise) et que le Client ne souhaite pas céder son

Mobile à la Valeur Finale proposée par la Société, le transfert de propriété du Mobile du Client à la Société n'aura pas lieu. Dans ce cas, le Mobile sera renvoyé au Client, à ses frais et à ses risques.

Article 9 : Transport des Mobiles

Pour l'envoi des Mobiles, la Société propose au Client :

- D'envoyer, à l'adresse indiquée par le Client sur le Site de Reprise une enveloppe préaffranchie ;
- D'envoyer une étiquette prépayée par mail au Client qui devra être imprimée et collée par le Client sur l'enveloppe qu'il aura choisie.

Dans ces deux hypothèses, et uniquement dans ces deux hypothèses, la Société prend en charge les frais de port.

Les Mobiles voyagent aux risques et périls du Client, par conséquent, la responsabilité de la Société ne peut être engagée, notamment, en cas de perte, de vol, ou de détérioration d'un Mobile pouvant survenir lors du transport. En soumettant sa Demande via le Site le Client a la possibilité de souscrire à une garantie transport qui garantit le remboursement de la totalité de la Valeur de Reprise Estimée en cas de perte ou de vol du Mobile pendant le transport. Cette garantie transport est conditionnée par l'enregistrement du colis par un conseiller de clientèle de guichet de bureau de poste lors de son dépôt en bureau de poste. L'attention du Client est attirée sur le fait que sans enregistrement du colis par un conseiller de clientèle de guichet de bureau de Poste lors du dépôt en bureau de poste pour l'envoi du Produit (en cas de dépôt du colis dans une boîte à lettre de la poste par exemple) la perte ou de vol du Produit pendant le transport ne donneront lieu à aucun remboursement. Dans le cas où le Client n'a pas souscrit à la garantie transport proposée par la Société, et son Mobile a été perdu, volé ou détérioré lors du transport, la Société remboursera le Client à hauteur de 60% de la Valeur de Reprise Estimée. Pour être remboursé, le Client devra fournir à la Société une preuve d'enregistrement du colis par un conseiller de clientèle de guichet de bureau de poste lors de son dépôt. Le coût de la garantie transport est supporté par le Client et son montant est déduit du Versement. Son montant est celui affiché sur le Site au moment de la Demande.

Article 10 Garanties

En soumettant sa Demande via le Site de Reprise, le Client garantit que la description et les caractéristiques réelles du Mobile correspondent aux informations qu'il a communiquées à la Société via le Site de Reprise.

En souscrivant au Service, le Client :

- garantit avoir correctement complété le bon de cession de propriété lors de l'envoi du Mobile ;
- garantit être titulaire d'un droit de propriété total sur le Mobile ;
- garantit être âgé de 18 ans ou plus ou être le représentant légal du Client mineur ou incapable ;
- garantit renoncer de façon irrévocable et absolue à la propriété du Mobile au profit de la Société, sous réserve d'acceptation par le Client de la Valeur Finale dans le cas où cette dernière ne correspondrait pas à la Valeur de Reprise Estimée ;
- garantit que le Mobile n'est pas un Mobile volé ;
- reconnaît avoir choisi de recevoir le Versement selon le mode de paiement sélectionné sur le Site.

Article 11 : Annulation

Le Client peut annuler la Demande tant qu'il n'a pas envoyé son Mobile à la Société. Toutefois, à partir du moment où le Client envoie son Mobile, il ne peut plus annuler la Demande sauf dans le cas où la Valeur de Reprise Estimée et la Valeur Finale diffèrent et qu'il refuse cette dernière, dans les conditions de l'Article 8.

Article 12 : Sécurité

La Société assure la tenue d'un registre de police contenant les informations sur les Mobiles réceptionnés et les coordonnées de leur Client. Les numéros IMEI (International Product Equipment Identity) sont communiqués aux autorités compétentes afin de s'assurer que les Mobiles reçus ne figurent pas dans les bases de données française et internationale des Mobiles perdus ou volés.

Article 13 : Informations personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 (informatique et libertés), le Client peut accéder à ses informations, demander leur modification ou leur rectification ou exiger de ne plus figurer dans la base de données de la Société. Les données renseignées par le Client lors du processus indiqué par le Site de Reprise sont utilisées exclusivement au titre du Service. Aucune autre utilisation des données personnelles du Client ne sera faite par la Société. Le Client peut exercer ces droits en envoyant un courrier électronique à la Société à l'adresse suivante : contact@recommerce.com.

Article 14 : Nullité partielle

La nullité d'une ou plusieurs stipulations des CGA n'entraîne pas la nullité des CGA dans leur ensemble pour autant que la ou les stipulations litigieuses ne puissent être considérées, dans l'esprit d'une des parties, comme substantielle et déterminante. Dans le cas où la stipulation litigieuse ne peut pas être considérée comme substantielle et déterminante pour une des Parties, les Parties s'engagent à renégocier de bonne foi la stipulation litigieuse.

Article 15 : Non renonciation

L'absence d'exercice, par la Société, de l'un ou de tous ces droits au titre des CGA, ne peut être considéré ou interprété comme une renonciation auxdits droits.

Article 16 : Droit applicable et attribution de compétence

Les CGA sont soumises au droit français.

Pour tous les différends relatifs à la présente relation contractuelle, les parties s'engagent avant toute action judiciaire à rechercher une solution amiable. A défaut d'accord amiable, entre les parties, dans un délai raisonnable, tous les litiges auxquelles les CGA pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux français compétents en la matière.